Arrêté Ministériel n° 2025-709 du 22 décembre 2025 portant modification de l'arrêté ministériel n° 2012-682 du 15 novembre 2012 fixant le montant des droits sur les pièces administratives établies ou délivrées par le Service des Titres de la Circulation, modifié.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 1.720 du 4 juillet 2008 relative à la réglementation des taxis, des véhicules de remise, des véhicules de service de ville et des motos à la demande, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-682 du 15 novembre 2012 fixant le montant des droits sur les pièces administratives établies ou délivrées par le Service des Titres de la Circulation, modifié, notamment son article 2 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 décembre 2025 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2012-682 du 15 novembre 2012, modifié, susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

TARIFS PARTICULIERS

IMMATRICULATION	
Immatriculation d'un cyclomoteur, motocycle, tricycle et quadricycle 100% électrique	46,00 €
Immatriculation d'un cyclomoteur, motocycle, tricycle et quadricycle	88,00 €
Immatriculation d'un cyclomoteur, motocycle, tricycle et quadricycle immatriculé en « Z » ou en série TT (Transit temporaire)	594,00 €
Immatriculation d'un véhicule léger ou poids lourd 100% électrique	69,00 €
Immatriculation d'un véhicule léger ou poids lourd \ Immatriculation d'un poids lourd ou autre véhicule léger	122,00 €
Immatriculation d'un véhicule léger ou poids lourd immatriculé en « Z » ou en série TT (transit temporaire)	617,00 €
Enregistrement d'une remorque de moins de 750 kg	36,00 €
Immatriculation d'une remorque de plus de 750 kg	99,00 €
Immatriculation provisoire (WW) d'un cyclomoteur, motocycle, tricycle, quadricycle	36,00 €
Immatriculation provisoire (WW) d'un véhicule	49,00 €
Modification ou duplicata du certificat d'immatriculation provisoire	23,00 €
Modification ou duplicata du certificat d'immatriculation	23,00 €
Duplicata de plaque minéralogique avant ou arrière	23,00 €
Duplicata d'une plaque minéralogique provisoire (WW)	13,00 €
Certificat pour destruction de véhicule	18,00 €
Certificat pour l'immatriculation à l'étranger	18,00 €
Frais de régularisation d'un véhicule radié du registre des immatriculations ou ayant une visite technique échue	72,00 €

RENOUVELLEMENT ANNUEL DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION	
Estampille d'un cyclomoteur, motocycle, tricycle, quadricycle 100% électrique	0,00 €
Estampille d'un cyclomoteur, motocycle, tricycle, quadricycle	42,00 €
Estampille d'un véhicule 100% électrique	0,00 €
Estampille d'un poids lourd ou autre véhicule léger	53,00 €
Estampille d'un véhicule immatriculé en « Z » ou en série TT (Transit temporaire)	548,00 €
Duplicata d'estampille	13,00 €

VISITE TECHNIQUE	
Visite technique d'un véhicule d'un Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.) inférieur ou égal à 3,5 tonnes	72,00 €
Visite technique d'un véhicule d'un Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.) supérieur à 3,5 tonnes et de Transport en Commun de Personnes (T.C.P.)	108,00 €
Nouvelle visite technique après une absence ou un retard non excusé	22,00 €

PERMIS DE CONDUIRE	
Inscription aux épreuves (hors catégories AM, A1 et B1)	117,00 €
Inscription aux épreuves de la catégorie AM, A1 et B1	43,00 €
Échange d'un permis de conduire étranger	117,00 €
Inscription au contrôle des aptitudes à la conduite d'un véhicule pour une catégorie	117,00 €
Inscription à une nouvelle épreuve après un échec, une absence ou un retard non excusé à une épreuve	32,00 €
Permis de conduire international	32,00 €
Modification substantielle d'un dossier d'inscription (changement d'auto-école ou de catégorie de permis de conduire)	22,00 €
Renouvellement, modification ou duplicata d'un permis de conduire	23,00 €

TARIFS PROFESSIONNELS

IMMATRICULATION	
Immatriculation d'un cyclomoteur, motocycle, tricycle et quadricycle 100% électrique	46,00 €
Immatriculation d'un cyclomoteur, motocycle, tricycle et quadricycle	132,00 €
Immatriculation d'un véhicule léger ou poids lourd 100% électrique	69,00 €
Immatriculation d'un "véhicule de service" de puissance inférieure ou égale à 8 chevaux de genre "Véhicule Particulier" (informations présentes sur le certificat d'immatriculation)	477,00 €
Immatriculation d'un "véhicule de service" de puissance comprise entre 9 et 16 chevaux de genre "Véhicule Particulier" (informations présentes sur le certificat d'immatriculation)	1 087,00 €
Immatriculation d'un "véhicule de service" de puissance comprise entre 17 et 25 chevaux de genre "Véhicule Particulier" (informations présentes sur le certificat d'immatriculation)	1 595,00 €
Immatriculation d'un "véhicule de service" de puissance à partir de 26 chevaux de genre "Véhicule Particulier" (informations présentes sur le certificat d'immatriculation)	2 103,00 €
Immatriculation d'un véhicule de grande remise	122,00 €
Immatriculation d'un véhicule taxi	122,00 €
Immatriculation d'un poids lourd ou autre véhicule léger	122,00 €
Enregistrement d'une remorque de moins de 750 kg	36,00 €
Immatriculation d'une remorque de plus de 750 kg	99,00 €
Immatriculation provisoire (WW) d'un cyclomoteur, motocycle, tricycle, quadricycle	36,00 €
Immatriculation provisoire (WW) d'un véhicule	49,00 €
Modification ou duplicata du certificat d'immatriculation provisoire	23,00 €
Modification ou duplicata du certificat d'immatriculation	23,00 €
Duplicata de plaque minéralogique avant ou arrière	23,00 €
Duplicata d'une plaque minéralogique provisoire (WW)	13,00 €
Certificat pour destruction de véhicule	18,00 €
Certificat pour l'immatriculation à l'étranger	18,00 €
Inscription/radiation de gage	18,00 €
Frais de régularisation d'un véhicule radié du registre des immatriculations ou ayant une visite technique échue	72,00 €

IMMATRICULATION RESERVEE AUX PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE	
Attestation provisoire ou duplicata (immatriculation garage)	18,00 €
Immatriculation d'un cyclomoteur, motocycle, tricycle et quadricycle en série W garage	83,00 €
Immatriculation d'un cyclomoteur, motocycle, tricycle et quadricycle immatriculé en série W0 garage	121,00 €
Immatriculation d'un véhicule léger ou poids lourd immatriculé en série W garage	117,00 €
Immatriculation d'un véhicule léger ou poids lourd immatriculé en série W0 garage	151,00 €
Carnet à souches « WW »	193,00 €
Registre « WW »	48,00 €
Carte « W0 » ou duplicata	23,00 €
Registre « W0 »	29,00 €
Attribution d'une boîte aux lettres à un professionnel de l'automobile	120,00 €

RENOUVELLEMENT ANNUEL DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION	
Estampille d'un cyclomoteur, motocycle, tricycle, quadricycle 100% électrique	0,00 €
Estampille d'un cyclomoteur, motocycle, tricycle, quadricycle	86,00 €
Estampille d'un véhicule 100% électrique	0,00 €
Estampille d'un "véhicule de service" de puissance inférieure ou égale à 8 chevaux de genre "Véhicule Particulier" (informations présentes sur le certificat d'immatriculation)	408,00 €
Estampille d'un "véhicule de service" de puissance comprise entre 9 et 16 chevaux de genre "Véhicule Particulier" (informations présentes sur le certificat d'immatriculation)	1 018,00 €
Estampille d'un "véhicule de service" de puissance comprise entre 17 et 25 chevaux de genre "Véhicule Particulier" (informations présentes sur le certificat d'immatriculation)	1 526,00 €
Estampille d'un "véhicule de service" de puissance à partir de 26 chevaux de genre "Véhicule Particulier" (informations présentes sur le certificat d'immatriculation)	2 034,00 €
Estampille d'un poids lourd ou autre véhicule léger	53,00 €
Estampille d'une remorque de plus de 750 kg	53,00 €
Duplicata d'estampille	13,00 €

VISITE TECHNIQUE	
Visite technique d'un véhicule d'un Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.) inférieur ou égal à 3,5 tonnes	72,00 €
Visite technique d'un véhicule d'un Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.) supérieur à 3,5 tonnes et de Transport en Commun de Personnes (T.C.P.)	108,00 €
Nouvelle visite technique après une absence ou un retard non excusé	22,00 €
Visite technique de wagonnet de transport en commun	48,00 €

TITRES PROFESSIONNELS & TRANSPORTS	
Inscription aux épreuves permettant l'obtention d'un livret professionnel	117,00 €
Renouvellement, modification et duplicata d'un livret professionnel	32,00 €
Renouvellement, modification et duplicata d'une carte professionnelle de transport sanitaire terrestre et de moniteur de conduite	32,00 €
Carte chronotachygraphe ou duplicata	251,00 €
Autorisation annuelle d'utilisation de véhicule auxiliaire de grande remise	184,00 €
Duplicata autorisation annuelle d'utilisation de véhicule auxiliaire de grande remise	22,00 €
Autorisation ponctuelle d'utilisation de véhicule auxiliaire de grande remise	17,00 €
Demande d'un livret professionnel	22,00 €
Insigne d'identification d'un taxi, d'une grande remise ou d'une moto à la demande	30,00 €

DIVERS

Frais postaux lors d'envoi de titre ou de plaque	8,00 €
Plaque minéralogique spéciale pour collectionneurs	29,00 €
Attestation	18,00 €
Copie d'un document constituant un dossier	7,00 €
Duplicata de facture, récépissé de versement et attestation de paiement	7,00 €

ART. 2.

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2026.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-deux décembre deux mille vingt-cinq.

Le Ministre d'État,
C. MIRMAND.